

Rapport MAJORITAIRE de la commission des Finances du conseil
Communal de Bassins

Préavis 2/18 amendé le 10 avril 2018, le 29 mai et le 13 juin 2018 relatif à l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans.

Dates des séances : 23 et 29 mai, 18 juin 2018

Membres de la commission présents : Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, Anne Treboux, MM. Michel Ruffieux, et Nicolas Sudan.

en date du 23 mai 2018, unique membre de la municipalité présent : M. Didier Lohri. Ce dernier nous a représenté le préavis 2/18.

En date du 18 juin 2018, sur convocation de la Commission des Finances, suite à la réception du préavis amendé reçu le **13 juin 2018**, la Municipalité in-corpore est convoquée.

Membres de la municipalité présents : Mme Cécile Martini, MM. Didier Lohri, Marc Mazzariol, Lorenzo Merlanti, Laurent Vukasovic.

La commission des finances remarque les points suivants :

- En date du 29 mai, suite à la réception du préavis amendé du 10 avril 2018, la commission, se réunit et juge que ce préavis amendé contient le complément d'information souhaité par la commission, lors de son rapport précédent.
- La commission décide donc d'établir son rapport, en notant les points suivants :
 - o Il n'est plus possible pour la Commune d'assumer la gestion et la maintenance des chauffages à distance. Ce type de travail doit être sous-traité à un spécialiste.
 - o Romande Energie Services SA (RES) est à même d'assurer ce service.
 - o L'échéance 2048 représente une incertitude quant à l'issue du contrat avec RES. Nous enjoignons la Municipalité et le Conseil Communal à être attentifs à l'évolution de la situation et d'anticiper au mieux l'échéance du contrat et les risques qu'elle implique.
 - o La Commission des Finances estime que les revenus du DDP et de la reprise des installations doivent être affectés en priorité au remboursement des dettes et aux paiements des coûts encourus (intérêts, frais de chauffage, etc.)
- En date du 13 juin, alors que le 1er rapport est prêt à être rendu et que le conseil est agendé au 26 juin, la commission reçoit, à sa grande surprise, un nouveau préavis (amendé en date du 29 mai et du 13 juin) et décide de convoquer la Municipalité In-Corpore, afin d'obtenir les explications nécessaires concernant ces amendements.

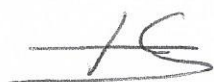
- Lors de cette réunion, il nous est présenté un tableau récapitulatif comparant, sur 30 ans, les coûts et les recettes engendrés par la signature du contrat avec la Romande Energie et ceux engendrés au cas de la conservation des chauffages à distance dans le giron de la commune. à notre surprise, ce tableau nous indique que la vente à la Romande Energie serait plus onéreuse que la conservation des chauffages à distance.
- Suite à la présentation de ce tableau, il s'engage une discussion au sein de la Municipalité, afin d'ajuster les montants indiqués dans ce tableau. il nous est alors expliqué que ce tableau sera encore modifié car la municipalité ne possède pas encore toutes les informations nécessaires et que d'autres facteurs pourraient venir s'ajouter et modifier cette prévision sur 30 ans.

Conclusion :

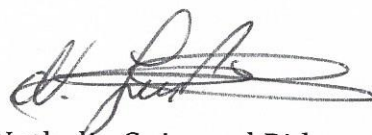
Etant donné que le préavis a été amendé 2 fois depuis sa présentation par la Municipalité auprès de la commission des Finances et que la dernière réunion n'a eu lieu que 8 jours avant le conseil, la Commission des Finances n'a pas eu assez de temps pour rédiger un autre rapport comme le préavis amendé nous le demande et au vu de ce qui précède et des discussions encore nécessaires au sujet de ce préavis, au sein même du collège de la Municipalité, **la Majorité de la Commission des Finances demande, une nouvelle fois, le report de ce préavis** en demandant à la Municipalité de nous présenter un nouveau préavis avec les informations définitives concernant le comparatif entre l'option d'exécuter un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans et l'option de conserver les chauffages à distance dans le giron de la commune (tout en professionnalisant ou en sous-traitant cette tâche).



Sylvie Elben
(Présidente)



Herlinda Elmer



Nathalie Guignard Pidoux



Michel Ruffieux



Nicolas Sudan
(Rapporteur)

Fait à Bassins, le 20 juin 2018